

L'immigration algérienne au temps de la colonisation

C'est entre la Première Guerre mondiale et la déclaration d'indépendance de 1962 que l'immigration algérienne ancre ses premières racines, les plus solides, sur le territoire français. C'est aussi durant cette période que les pouvoirs publics élaborent les principaux "modes de traitement" d'un flux migratoire bien spécifique.*

par **Saïd Bouamama**,
sociologue à l'Institut
de formation action
recherche (Ifar), Lille

L'immigration algérienne a une histoire longue, qui s'étale désormais sur plus d'un siècle. Elle a connu différentes étapes qui ont modifié sa composition et ses caractéristiques. Elle est arrivée dans des contextes sociaux, économiques et politiques divers. La prise en compte de cette histoire et de ces contextes est nécessaire pour comprendre les réactions de la société française à l'égard des immigrés algériens et de leurs enfants. Elle est également indispensable pour appréhender les représentations sociales et politiques de ces jeunes Français d'origine algérienne.

Dès la fin du XIX^e siècle, les premiers immigrés algériens arrivent en France. Ils proviennent à l'époque essentiellement de Kabylie, une région fortement touchée par la paupérisation. La misère et la pauvreté s'étendent en effet considérablement, suite à l'insurrection d'El Mokrani en 1871. Le "séquestre"⁽¹⁾ est appliqué, confisquant les terres aux tribus, et de nombreux insurgés sont déportés en Nouvelle-Calédonie. L'industrie française est alors en pleine mutation : *"L'appel à une force de travail de complément, supplantant aux insuffisances de croissance démographique interne, est déclenché dans une première phase technique par le besoin de main-d'œuvre 'de force' des industries de base, dites industries de production d'énergie, industries des biens intermédiaires et d'équipement."*⁽²⁾ L'immigration algérienne ne se distingue en rien des autres, tant sur le plan des secteurs industriels que sur celui des lieux de résidence. On retrouve ainsi au début du siècle des ouvriers algériens, majoritairement Kabyles, dans les mines et les usines du Nord-Pas-de-Calais, dans les raffineries et les ports marseillais, dans les entreprises parisiennes, etc. En 1912, on dénombre 4 000 à 5 000 Algériens lors d'une enquête menée auprès de toutes les préfectures de France. Marseille et les mines du Nord restent les deux pôles d'attraction, mais une diffusion à toutes les régions industrielles commence à se développer. Ainsi, par exemple, le préfet du Nord-Pas-de-Calais signale la présence de neuf cents Algériens dans la seule ville minière de Courrières.

Immigration ouvrière classique, elle n'est pas encore objet de rejets particuliers. Seuls les colons d'Algérie se déclarent opposés à

1)- Pour punir les tribus ayant participé à l'insurrection, la politique du "séquestre" fut appliquée. Il s'agit du plus grand vol de terre que connaîtra l'Algérie. Cinq cent mille hectares furent purement et simplement confisqués aux Algériens.

2)- Pierre George,
L'immigration en France,
Armand Colin,
Paris, 1986, p. 52.

* Cet article reprend en partie et complète une contribution intitulée "L'immigration algérienne : permanences et mutations", parue dans la revue *Recherches internationales*, n° 67-68, 1^{er} trimestre 2003.

cette migration, qui risque selon eux de tarir le réservoir de main-d'œuvre bon marché que constituent les *fellahs* sans-terres. La suppression du "permis de voyage" en 1914 renforce et accélère l'immigration algérienne vers la France. Ce permis, instauré par décret en 1876, symbolise à lui seul l'injustice coloniale. Il est intégré au Code de l'indigénat⁽³⁾ lors de sa formalisation en 1881 et est exigé à tout Algérien désirant sortir de son village. Il est aboli par la loi du 15 juillet 1914, après avoir été supprimé par arrêté le 18 juin 1913. En 1914, on dénombre déjà près de 13 000 Algériens en France. Si elle possède les caractéristiques d'ensemble des autres immigrations, l'immigration algérienne a des spécificités propres qu'il n'est pas inutile de rappeler : ses travailleurs ne sont perçus ni comme français, ni comme étrangers : ils sont indigènes ; ils se regroupent par villages ou par régions,

3)- Le Code de l'indigénat est une juridiction d'exception qui énumère une trentaine de délits applicables aux seuls musulmans. Il prévoit des sanctions individuelles et collectives pouvant aller jusqu'au bannissement du pays. Les administrateurs des "communes mixtes" auront le pouvoir de juger et punir les contrevenants jusqu'en 1928. Les juges de paix pourront s'y référer jusqu'en 1944.

© Leïla Bounina.



afin de bénéficier de l'accueil et de la solidarité communautaire ; les "cafés-restaurants" deviennent de véritables lieux de socialisation communautaire et de contrôle social villageois ; ils tendent enfin, pour ces raisons, à vivre en marge du prolétariat européen.

Ces spécificités ont joué un rôle important dans l'émergence du mouvement nationaliste au sein de l'immigration algérienne. C'est en s'appuyant sur elles que se forge une conscience nationale au sein de l'immigration. Les Algériens en France sont à la fois intégrés au mouvement ouvrier français, duquel ils apprennent une culture syndicale et politique, et distincts de lui par un univers social et quotidien particulier.

Les soldats de la Première Guerre mondiale

Dès le début de la Première Guerre mondiale, des régiments algériens sont engagés dans le conflit. Les déboires des armées françaises et les pertes massives d'hommes lors des premières années de l'affrontement accélèrent l'appel aux soldats et aux travailleurs algériens. Il ne s'agit pas, en effet, simplement de trouver de nouvelles troupes, mais également de remplacer les travailleurs français partis au front. L'Algérie est le principal pays d'Afrique du Nord à fournir des hommes : 175 000 soldats sur 250 000, et 78 000 travailleurs sur 150 000⁽⁴⁾. Le nombre d'Algériens tués au cours du conflit s'élèverait lui à 22 000 personnes⁽⁵⁾. La nouvelle main-d'œuvre algérienne est utilisée dans les secteurs stratégiques de l'appareil de production : sidérurgie, usines d'armements, transports, mines, etc. À partir de ce moment l'immigration algérienne sera une composante importante de la classe ouvrière.

Après une brève période où les soldats et travailleurs coloniaux sont rapatriés au pays, l'immigration reprend dès 1920. Elle ne cessera plus jusqu'à aujourd'hui, même si des phases de reflux momentanées sont repérables. Le traitement de cette immigration par l'État français connaît lui des changements significatifs et lourds de conséquences. Dans l'entre-deux-guerres, une véritable mise à l'index des travailleurs algériens se met en place. L'origine de ce changement se trouve dans la politisation de l'immigration algérienne et dans le développement rapide du mouvement nationaliste en son sein. Les administrateurs coloniaux alertent les pouvoirs publics sur l'influence de l'immigration dans le développement du mouvement nationaliste en Algérie. Les immigrés retournant pour les vacances au pays y viennent avec de nouvelles idées et se font les propagandistes de l'indépendance. Le gouvernement français décide alors de donner la priorité à l'immigration européenne. Celle issue d'Algérie est jugée dangereuse pour l'ordre colonial.

Des théorisations racistes sont avancées pour justifier ce choix. Voici ce qu'écrivait en 1937 Georges Mauco⁽⁶⁾, considéré comme le premier "expert" de l'immigration : "*Parmi la diversité des races étrangères en France, il est des éléments pour lesquels l'assimilation est*

4)- Paul Rousset, *Émigration et développement du capitalisme d'État*, éd. Contradictions, Bruxelles, 1975, pp. 9-10.

5)- Augustin Bernard, *L'Afrique du Nord pendant la guerre*, Puf, Paris, 1926.

6)- Georges Mauco est représentatif, par sa longévité politique, de la persistance de ces théorisations racistes. Démographe, il est l'auteur d'une thèse publiée en 1932 sur *Les étrangers en France. Leur rôle dans l'activité économique*. Il est connu pour son tableau d'"assimilabilité des étrangers" (les Arabes y sont placés au plus bas de l'échelle avec 2,9/10, suivi des Grecs : 5,2/10, des Arméniens : 6,3/10, etc.). Il est nommé au cabinet du secrétaire d'État à l'Immigration, Philippe Serre, en 1937, et traverse sans problème la période de l'occupation. Il est choisi par de Gaulle en 1945 comme secrétaire général du Haut Comité consultatif de la population et de la famille.

impossible parce qu'appartenant à des races trop différentes : Asiatiques, Africains, Levantins même, dont l'assimilation est impossible et, au surplus, très souvent physiquement et moralement indésirable. L'échec de nombreux mariages mixtes en est une vérification. Ces immigrants portent en eux, dans leurs coutumes, dans leur tournure d'esprit, des goûts, des passions et le poids d'habitudes séculaires qui contredisent l'orientation profonde de notre civilisation."⁽⁷⁾

Le législateur est soumis pendant cette période de l'entre-deux-guerres à des pressions contradictoires. Les colons d'Algérie insistent pour que soit freinée l'émigration vers la métropole⁽⁸⁾, les industriels de métropole demandant de leur côté l'allègement des conditions exigées. En moins d'une quarantaine d'années, la législation sera modifiée huit fois, selon des statuts allant du permis de voyage à la libre circulation. Ainsi, une circulaire de septembre 1924 exige du candidat à l'émigration un certain nombre de pièces avant le départ : un certificat d'engagement visé par le ministère du Travail, un certificat médical et une carte d'identité. Elle sera abrogée sur pression des industriels de la métropole par arrêté le 19 juin 1926. Un nouveau décret du ministère de l'Intérieur, en date du 4 août 1926, pose de nouvelles conditions : un certificat médical, une carte d'identité et un casier judiciaire vierge. Le certificat d'engagement est supprimé. Le décret du 4 avril 1928 exige une condition supplémentaire : le versement d'une caution de cent vingt-cinq francs, destinée à payer les frais d'un éventuel rapatriement. À l'inverse, le décret du Front populaire du 17 juillet 1936 annule toutes les anciennes circulaires et rétablit la libre circulation. De nouveaux, les colons font de multiples pressions. Une série d'arrêtés (14 octobre 1936, 9 décembre 1936, 4 janvier 1937 et 13 janvier 1937) rétabliront la carte d'identité, la visite médicale et la caution.

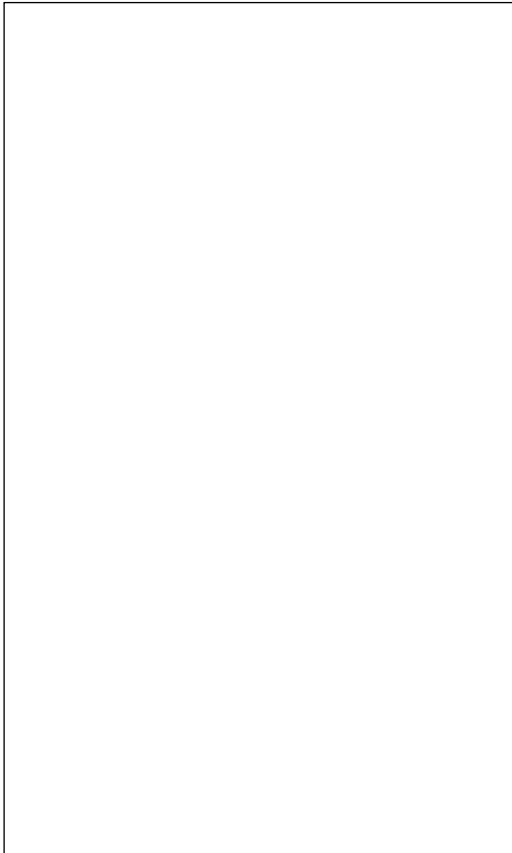
De nombreux aspects du débat contemporain sur l'immigration et de nombreuses propositions ont des racines datant de cette époque. Même la question des sans-papiers – et les drames qu'elle entraîne – est déjà présente. La presse de l'époque se fait aussi l'écho des "clandestins" qui tentent entre 1924 et 1926 d'arriver en métropole. Vingt-cinq Algériens décèdent ainsi lors du voyage Marseille-Alger, écrasés vivants dans la soute à charbon du *Sidi-Ferruch*.

Ne pouvant pas empêcher totalement l'immigration algérienne, le gouvernement la régleme et la contrôle. Dans la plupart des villes de France des organismes spécifiques sont mis en place : les Saina, Services des affaires indigènes nord-africaines. L'immigré algérien n'est pas traité comme travailleur mais comme indigène. Les services sociaux collaborent avec la police pour isoler les Algériens des autres immigrants et de la

7)- Georges Mauco, *Conférence permanente des Hautes Études internationales*, X^e session, Paris, 28 juin-31 juillet 1937, texte de la mission française n° 3 portant sur l'assimilation des étrangers en France, Institut international de coopération intellectuelle, édité par la Société des nations, Paris, avril 1937.

Entre les deux guerres mondiales, les colons d'Algérie insistent pour que soit freinée l'émigration. Les industriels de métropole, tout aussi demandeurs de main-d'œuvre, veulent le contraire.

8)- Les colons protestent contre la suppression du permis de voyage par exemple, qui entraînerait selon eux "de véritables crises de main-d'œuvre, aux époques des labours, des moissons et des vendanges". Cf. Louis Milliot, *L'exode des travailleurs algériens vers la métropole*, BCAF, 1925, p. 95.



© Leïla Bousmina.

population française. L'insertion des Algériens dans la société française se réalise en dépit de la volonté administrative : les regroupements familiaux sont découragés, le logement en cité et quartiers populaires est quasiment impossible, les services sociaux sont spécifiques, etc. Au moment même où l'immigration algérienne devient massive, tout est mis en œuvre pour qu'elle ne devienne pas une immigration de peuplement.

L'installation durable

Les Algériens sont ensuite sollicités pour combattre le nazisme. Puis dès la fin de la guerre, l'immigration algérienne reprend du fait des besoins de la reconstruction puis de la modernisation de l'appareil de production. Ils sont embauchés dans les secteurs-clés de l'économie : sidérurgie, chimie, mines, transports, construction des infrastructures ferroviaires et routières, textile, etc. Les premières

familles arrivent dans les années cinquante et leur nombre ne cessera d'augmenter depuis. Si les Kabyles restent majoritaires, un processus d'élargissement à l'ensemble des régions algériennes s'enclenche. La guerre d'Algérie n'arrêtera pas ce flux migratoire, tant sont importants les besoins de l'économie française en pleine modernisation : aux recensements de 1954 et 1962, on dénombre respectivement 211 675 et 350 484 Algériens en France.

À partir des années cinquante, les regroupements familiaux encouragent l'immigration, des femmes et des enfants arrivent en France : la famille se recompose, mais le problème du logement se pose alors. La politique est encore dans le refus d'une immigration algérienne de peuplement. Voici ce qui s'écrivait en 1947 Louis Chevalier, dans un rapport rédigé pour l'Institut national d'études démographiques (Ined) : *“Au point de vue physique, il s'agit de savoir si cette immigration risque de bouleverser les composantes physiques constatées en France et exprimées par une certaine répartition de caractères aussi évidents que la stature, la pigmentation, l'indice céphalique. Au point de vue ethnique, il s'agit de savoir si l'ethnie nord-africaine affirmée par une certaine civilisation, c'est-à-dire une langue, des*

mœurs, une religion, un comportement général et jusqu'à une mentalité, oppose un refus absolu, un antagonisme total à ce que l'on peut considérer comme l'ethnie française... On risque de constituer en France, dans les années qui viennent, une minorité dangereuse et totalement inassimilable parce que volontairement inassimilée, et comparable en tous points aux minorités ethniques et raciales, celles-là, que l'on peut observer dans d'autres contrées du monde."⁽⁹⁾

9)- Louis Chevalier,
*Le problème démographique
nord-africain*, Cahiers
de l'Ined, Paris, 1947.

Les bidonvilles et logements en garnis chez des compatriotes sont les principaux modes d'hébergement des travailleurs algériens et des premières familles. La surveillance policière est renforcée du fait de la guerre d'Algérie et du soutien de l'immigration aux nationalistes. L'image de l'Algérien dangereux se diffuse et renforce son isolement. À la fin des années cinquante, la politique des foyers pour travailleurs immigrés est lancée afin de lutter contre le développement des bidonvilles. Alors que s'enclenche le processus d'immigration familiale, le choix est fait de ne penser le logement que pour des travailleurs isolés. Cela n'arrêtera pas le flux des femmes et des enfants rejoignant leurs époux mais le limitera. Cela conduira également ces familles à vivre durablement dans des logements précaires.

L'indépendance de l'Algérie ne réduit pas le flux de candidats à l'immigration. D'une part, l'économie algérienne est exsangue après huit ans de guerre et avec les départs des colons (souvent après sabotage des entreprises). D'autre part, l'économie française a encore besoin de main-d'œuvre. Enfin, les accords d'Evian garantissent la libre circulation des Algériens entre les deux pays. Cette liberté est une des concessions que l'État français a accepté pour maintenir sa prédominance en Algérie, en particulier dans le secteur des hydrocarbures. La fermeture des frontières sera utilisée comme chantage devant chaque difficulté de négociation sur un dossier économique. C'est à la suite de ces désaccords économiques que la France fixe un quota maximum de 35 000 personnes en 1968, qui sera ensuite réduit à 25 000 personnes en 1971. ◀



A PUBLIÉ

Claude Liauzu, "Immigration, colonisation et racisme : pour une histoire liée"
Armelle Mabon, "Les prisonniers de guerre coloniaux durant l'Occupation en France"
Florence Bergeaud, "La gestion coloniale de l'islam à Bordeaux.
 Enquête sur une mosquée oubliée"
 ► Dossier *L'héritage colonial. Un trou de mémoire*, n° 1228, novembre-décembre 2000
 ► Dossier *Aux soldats méconnus. Étrangers, immigrés,
 colonisés au service de la France (1914-1918 et 1939-1945)*, n° 1148, novembre 1991

